

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 11 mai 2026, à 19 h**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre une enseigne à éclat, alors que l'article 5.22.2 interdit ce type d'enseigne.

- ✓ **Adresse :** 114, avenue Sainte-Julie

2^e DEMANDE

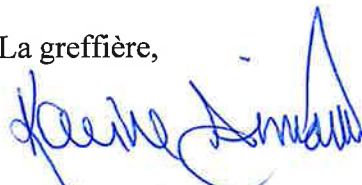
- ✓ **Nature et effet :** Permettre l'agrandissement du lot 3 060 418 du cadastre du Québec ayant une superficie dérogatoire de 2 142,70 mètres carrés à une superficie de 2 328,5 mètres carrés par l'ajout d'une partie du lot adjacent, alors que l'article 3.8, paragraphe 2, du règlement exige que les lots résultants d'une opération cadastrale soient conformes à la superficie minimale prescrite de 3 000 mètres carrés.

- ✓ **Adresse :** 251, route de la Normandie

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce 24^e jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

La greffière,



M^e Karine Simard, avocate